

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 05 novembre 2024 à 19h30

Convocation du 29 octobre 2024

- Présents : Carole HUP, maire ;
Françoise LALLEMAND, maire-adjointe et ;
Corentin BONNEVIE, Denis GEOFFRAY (arrivé en retard), Sandrine HADJADJE, Delphine LARBALETIER et Françoise PRIEUR, conseillers municipaux.
- Absents excusés : Aurélien GAUTHIER ayant donné pouvoir à Delphine LARBALETIER et Rémi HANON ayant donné pouvoir à Sandrine HADJADJE.
- Secrétaire : Françoise PRIEUR a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de madame le Maire qui explique qu'elle a rencontré monsieur Laurent CROUZET, conseiller aux décideurs locaux, dans l'après-midi afin de faire un point sur la situation financière de la commune et des possibilités de recours à l'emprunt dans le respect des taux d'endettement raisonnables. Après être resté plusieurs heures afin d'étudier les différents scénarios possibles, il a proposé de rester en début de conseil municipal afin d'exposer ceux-ci aux membres de l'assemblée. Après avoir étudié l'endettement actuel (33 067.87 € à rembourser avec une dernière échéance en juillet 2028), la Capacité d'Auto-Financement (31 952 € en moyenne depuis 2021), les projets 2024 d'investissement prévus au budget 2024 et ceux prévisionnels pour 2025 (leur coût et les dépenses déjà réalisées) mais aussi les réserves disponibles (avec prudence), il apparaît indispensable de recourir à l'emprunt. Le projet de la réfection de la rue des Charmottes (section 1) s'élève à 318 400 € TTC avec 92 441 € de subventions attendues soit 225 959 € à emprunter (la réfection complète de la rue en une opération serait une charge trop élevée pour les finances communales). Toutefois en intégrant les FCTVA 2024 et 2025 (à percevoir en 2026 et 2027), via des prêts relais, l'emprunt à long terme pourrait se limiter à 152 759 €. Enfin, il présente les différentes possibilités d'emprunt ainsi que les capacités de désendettement afférentes. Les conseillers municipaux sont tous d'accords pour dire qu'il faut rester prudent et éviter de trop endetter la commune et ses finances. Madame le Maire remercie Monsieur CROUZET pour sa présence et ses explications avant son départ.

Monsieur Denis GEOFFRAY est arrivé à 20h11, juste avant le départ de Monsieur CROUZET.

Ensuite, elle demande aux conseillers s'ils ont bien tous été destinataires du procès-verbal qui a été envoyé par mail. Ils répondent qu'ils l'ont bien tous reçu. Aucune remarque n'est faite, elle propose donc de procéder à son approbation. Monsieur Corentin BONNEVIE vote contre ; elle lui demande donc s'il désire ajouter des informations. Il répond par la négative et indique qu'il vote contre malgré la prise en compte de ses remarques par mail et le complément de compte rendu afférent car, à son sens, « tout aurait dû être indiqué dès le début ». Le procès-verbal est donc approuvé à la majorité.

ORDRE DU JOUR	
Délibération 2024-31	Travaux rue des Charmottes : acceptation du projet: APPROUVÉE

Délibération 2024-32	Travaux rue des Charmottes : demande de DETR: APPROUVÉE
Délibération 2024-33	Travaux rue des Charmottes : demande de Fonds de concours à Troyes Champagne Métropole: APPROUVÉE
Délibération 2024-34	Travaux impasse du Bois : tranche 3 : acceptation du projet : APPROUVÉE
Délibération 2024-35	Travaux impasse du Bois : tranche 3 : ajout de la tranche 3 dans la demande de fonds de concours à Troyes Champagne Métropole : APPROUVÉE
Délibération 2024-36	Recensement 2025 : recrutement d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur et modalités d'indemnisations : APPROUVÉE
Délibération 2024-37	Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025: APPROUVÉE

Suite à l'intervention de Monsieur CROUZET, Madame le Maire a proposé de procéder d'abord aux votes afférents à la rue des Charmottes puis ensuite reprendre l'ordre des délibérations indiqué dans la convocation initiale.